



SOMMAIRE

Point 25 de l'ordre du jour :

Raffermissment du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre les Etats : rapport du Secrétaire général.....

1

Point 102 de l'ordre du jour :

Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (suite)...

6

Président : M. Leopoldo BENITES
(Equateur).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Raffermissment du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre toutes les nations et la promotion des normes du droit international dans les relations entre Etats : rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : L'Assemblée aborde aujourd'hui son examen du point 25 de l'ordre du jour. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je rappelle, comme je l'ai annoncé vendredi dernier, que je me propose de clore la liste des orateurs dans le débat sur cette question demain mercredi à 12 heures. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée accepte cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

2. M. DATCU (Roumanie) : Le problème du raffermissment du rôle de l'Organisation des Nations Unies revient dans les préoccupations importantes de l'Assemblée générale à la présente session, en vertu de la résolution 2925 (XXVII), adoptée par consensus l'année dernière, sur l'initiative de 32 Etats Membres de toutes les régions géographiques.

3. En tant que pays qui, à l'origine, a proposé l'inscription de ce problème à l'ordre du jour de l'Assem-

blée générale, la Roumanie porte, naturellement, un vif intérêt à son examen ainsi qu'à la suite qui lui sera donnée au cours de cette session et, en général, à l'avenir.

4. Je tiens à réaffirmer à cette occasion que l'initiative de la Roumanie procède de l'attachement inébranlable du peuple et du Gouvernement roumains à l'Organisation des Nations Unies, aux buts et aux principes de la Charte. Elle est l'expression de notre désir authentique de voir notre organisation exercer effectivement le rôle qui lui a été conféré en vue d'éliminer les sources de conflits et de tensions, de développer la coopération entre les nations et d'assurer une paix durable dans le monde. Le Gouvernement roumain croit sincèrement en les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et en sa mission. Il apprécie à sa juste valeur la place que l'Organisation doit occuper dans la vie internationale.

5. La conception du Gouvernement roumain quant à la vocation de cette organisation a été définie synthétiquement par le président du Conseil d'Etat de la République socialiste de Roumanie, M. Nicolae Ceaușescu, qui déclarait :

“Nous attribuons un rôle particulier aux organismes internationaux, à l'Organisation des Nations Unies car, selon nous, ceux-ci et en premier lieu l'Organisation des Nations Unies, doivent apporter une contribution plus importante à la solution des problèmes internationaux. Il est de l'intérêt de tous les peuples et, au premier chef, des peuples petits et moyens, que cette organisation soit aussi viable que possible. C'est de sa vigueur et de sa force que dépendent, dans une grande mesure, le règlement des problèmes internationaux, la poursuite de la tendance vers la détente, la garantie de l'indépendance de tous les Etats du monde.”

6. La nécessité de raffermir le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui plus actuelle que jamais. Les développements survenus ces derniers temps sur le plan international en sont la preuve.

7. Nous sommes, en effet, les témoins de profonds changements et de transformations novatrices sur la scène mondiale. Un nouveau courant s'affirme dans la vie internationale. La tendance est à l'instauration d'un climat de confiance et de compréhension entre les Etats, au règlement des problèmes d'intérêt général avec la participation de tous les Etats. La démo-

cratisation des relations internationales est devenue un impératif du jour.

8. Ces nouvelles orientations, progressistes, ne se frayent pas un chemin d'elles-mêmes. Elles doivent être activement promues et effectivement soutenues. Or l'Organisation des Nations Unies, qui réunit aujourd'hui presque tous les Etats du monde, apparaît comme le cadre le plus approprié pour appuyer et stimuler ces nouvelles orientations. Notre organisation peut et doit vivre au rythme des mutations qui ont lieu dans la vie internationale; elle peut et doit ne pas se laisser dépasser par les événements.

9. Le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'ONU, de même que l'admission à l'Organisation des deux Etats allemands et de nouveaux pays qui se sont affranchis du système colonial, ont marqué ces dernières années des pas importants vers l'universalité de l'Organisation. Ce sont des pas nécessaires. Ils renforcent la capacité de l'Organisation d'agir efficacement pour la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et pour le développement de la coopération entre les nations. Cependant ils ne sont pas suffisants. Car l'universalité revêt aussi un deuxième aspect; elle exige, en même temps, que les problèmes internationaux d'intérêt général et les différends entre les Etats soient portés devant l'Organisation, qu'à leur solution participent tous les Etats intéressés et que l'on applique les mêmes principes à l'égard de tous les membres de la communauté internationale, à tout moment et en tout lieu. Une telle universalité, réalisée sous ses deux aspects, est la condition d'une coopération authentique dans l'accomplissement des buts de la Charte.

10. Malheureusement, nous sommes encore loin d'une telle universalité. Notre organisation, malgré les responsabilités qui lui ont été conférées, ne réussit pas — et nous devons tous le reconnaître — à exercer une influence déterminante dans la vie internationale. C'est à juste titre que la Déclaration politique de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973 — exprimant l'opinion d'un grand nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies — souligne que "les conditions actuelles de son fonctionnement ne répondent pas toujours aux nouvelles réalités internationales et ne lui permettent pas d'accomplir pleinement sa mission en faveur de la paix et du développement" [voir A/9330, par. 80].

11. Tandis que les transformations qui s'opèrent dans le monde confirment chaque jour davantage la validité des principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies et réclament sa présence accrue dans la solution des problèmes internationaux d'intérêt général, nous assistons à des pratiques qui fomentent un processus d'érosion de son prestige et de son efficacité; il y a des tendances qui veulent soustraire à la responsabilité de l'Organisation des

problèmes urgents et importants, relevant de son domaine naturel d'activités, touchant à la paix et à la sécurité internationales, aux intérêts de tous les Etats Membres; d'autres tendances veulent l'orienter vers des préoccupations d'une signification secondaire par rapport aux devoirs qui lui reviennent en vertu de la Charte. Les événements au Moyen-Orient ont fait ressortir, une fois de plus, combien nécessaire est cette organisation pour régler, par la voie politique, les différends entre les Etats, avec la participation de la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi l'inquiétude croissante des Etats Membres quant à la place que l'on voudrait réserver à notre organisation dans la vie internationale — partagée pleinement par la Roumanie — est tout à fait légitime.

12. La conséquence en est la préoccupation accrue — attestée par la discussion générale lors de la présente session ainsi que par les réponses que les gouvernements ont fait parvenir sur ce sujet au Secrétaire général — de rechercher les voies et moyens permettant à l'Organisation de jouer un rôle plus actif et plus efficace dans l'élargissement et la généralisation du processus de détente et, en général, dans la vie internationale.

13. Le point que nous étudions offre un cadre adéquat, dans l'Assemblée générale, aux recherches et aux efforts des Etats Membres pour atteindre cet objectif.

14. Sans nul doute, le raffermissement du rôle de l'Organisation dépend, avant tout, de la volonté politique des Etats Membres, de leur détermination de coopérer au sein de l'Organisation en vue de résoudre les problèmes d'intérêt commun et de remplir les obligations qui sont les leurs en vertu de la Charte.

15. En même temps, il est tout aussi vrai qu'il y a encore beaucoup à faire sur le plan même de l'Organisation des Nations Unies afin d'insuffler aux Etats Membres la confiance en l'Organisation et de les inciter à recourir davantage au cadre et aux possibilités qu'elle offre. Il faut créer des conditions telles que les Etats Membres aient la certitude qu'en s'adressant à l'Organisation des Nations Unies ils y trouveront un fort appui dans la défense de leur indépendance et de leur souveraineté, un soutien effectif pour la sauvegarde de leurs droits et intérêts légitimes et pour leur développement économique et social.

16. Assurer les prémisses permettant à l'Organisation de répondre à de telles exigences est une tâche complexe. Sa réalisation ne peut être le résultat immédiat d'une décision. Il s'agit bien sûr de tout un processus qui nécessitera, sans aucun doute, des efforts continus et persistants.

17. Un premier pas a été fait lors de la dernière session de l'Assemblée générale. Ce ne fut, certes, qu'un premier pas, mais, à notre avis, essentiel. Ce qui est maintenant important, c'est de persévérer dans

l'identification et l'exploration des voies et moyens permettant d'atteindre les buts communs, c'est de travailler ensemble avec patience et, surtout, avec la volonté politique nécessaire, afin d'aboutir à des résultats pratiques.

18. C'est cet esprit qui anime la délégation roumaine au moment où s'ouvre ce nouveau débat sur les moyens de raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la vie internationale.

19. Selon notre conception, les repères qui devront guider les efforts dirigés vers le renforcement de l'Organisation et vers l'accroissement de son rôle dans les relations internationales contemporaines ne peuvent être autres que les buts et principes de la Charte.

20. Le Gouvernement roumain estime que la pleine utilisation et le perfectionnement des moyens que la Charte met à la disposition des Etats Membres permettront d'obtenir des progrès propres à rendre plus efficaces les activités de notre organisation, de façon qu'elle réponde aux réalités présentes ainsi qu'aux exigences de l'avenir. A nos yeux, la Charte a offert et continue d'offrir des possibilités pour identifier un large champ d'action qui aboutisse à l'accroissement du prestige et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

21. Au centre de nos efforts, nous croyons qu'il faut constamment placer l'un des buts principaux qui ont présidé à la création de l'Organisation, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces efforts devront répondre à la nécessité impérieuse reconnue au paragraphe premier de la résolution 2925 (XXVII), à savoir

«que l'Organisation devienne un instrument plus efficace pour la sauvegarde et le renforcement de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats, ainsi que du droit inaliénable de chaque peuple à décider lui-même de son sort sans aucune ingérence extérieure, et qu'elle prenne des mesures fermes, conformément à la Charte des Nations Unies, pour prévenir et faire cesser les actes d'agression ou tous autres actes qui risquent de mettre en danger la paix et la sécurité internationales».

22. Ces efforts devront, en même temps, tenir compte d'une réalité indéniable de nos jours, à savoir l'affirmation de la volonté et de la détermination des peuples de participer directement, sur un pied d'égalité, à la solution des problèmes touchant au destin de la paix et de la civilisation humaine. Aujourd'hui plus que jamais, les grands problèmes intéressant l'humanité ne peuvent être réglés uniquement par quelques pays. Leur solution durable réclame la participation et la prise en considération des positions de toutes les nations intéressées, en assurant des conditions qui permettent aux pays, petits et moyens, d'exprimer pleinement leurs points de vue et de prendre part à l'élaboration des solutions à adopter. Partant de cette

conception, nous croyons que l'Organisation des Nations Unies doit devenir un véritable forum de toute la communauté internationale, qui offre le cadre d'une participation active de tous les Etats à la solution des problèmes internationaux dans l'intérêt des peuples, de la coopération et de la paix.

23. La délégation roumaine estime que les efforts tendant à raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies devraient être concentrés, au stade actuel de l'examen de cette question, vers quelques directions essentielles.

24. Premièrement, nous avons en vue le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies de contribuer de façon accrue à la consolidation de la paix et de la sécurité générales, ce qui constitue l'une de ses principales fonctions.

25. Afin de répondre aux espoirs des peuples, il faut agir de telle sorte que l'Organisation devienne, ainsi que la Charte l'envisage, le principal instrument international pour prévenir la perpétuation des situations de tension, de crise et de conflits, ainsi que l'apparition de nouvelles situations de ce genre qui mettent en danger la paix et la sécurité internationale.

26. Une contribution essentielle à la réalisation de ce but pourrait être apportée, selon l'opinion de la délégation roumaine, par des mesures fermes dirigées vers l'élimination, dans les relations internationales, de tout élément de l'ancienne politique impérialiste de force, de pression, d'intimidation et de diktat, afin que chaque peuple puisse décider lui-même de la voie de son développement, conformément à sa volonté, sans aucune ingérence du dehors. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures résolues pour asseoir fermement les relations entre tous les Etats sur des bases nouvelles, démocratiques, sur les principes de l'égalité en droits, du respect mutuel, de l'indépendance, de la souveraineté nationale, de la non-immixtion dans les affaires intérieures, du droit de chaque peuple de décider librement de son développement économique et social. Nous sommes persuadés que la réaffirmation, le renforcement et le développement de ces principes, qui continuent d'être transgressés, ainsi qu'une action destinée à expliciter les droits et les devoirs fondamentaux des Etats et à les définir dans des instruments juridiques à caractère universel pourraient beaucoup contribuer à diminuer les possibilités de leur violation, à consolider la légalité et l'équité internationales. C'est avec une vigueur particulière que s'impose de nos jours, en tant que condition de l'affirmation du nouveau cours dans la vie internationale, le respect rigoureux par tous les Etats et envers chaque Etat de l'obligation inscrite dans la Charte et dans d'autres instruments internationaux de ne pas recourir à la menace de la force ou à l'emploi de la force, de s'abstenir dans leurs relations internationales de toutes sortes de contraintes d'ordre militaire, politique, économique ou d'autre nature, en toutes circonstances et sous toutes les formes.

27. La réalisation de la fonction de l'Organisation de maintien de la paix et de la sécurité internationales exige, en même temps, l'utilisation plus active des mécanismes et des larges attributions offertes à l'Organisation par la Charte même en vue de prévenir les conflits et d'encourager la solution pacifique des différends entre les Etats. Nous partageons, par conséquent, l'opinion exprimée par le Secrétaire général des Nations Unies dans l'introduction à son rapport d'août 1973, selon laquelle :

“Le recours à la diplomatie préventive multilatérale et aux bons offices de l'un quelconque des organes de l'Organisation des Nations Unies est un procédé qui peut certainement être davantage exploité.” [Voir A/9001/Add.1, p. 2 et 3.]

D'ailleurs, on ressent le manque d'un organisme large, ayant des tâches permanentes dans le domaine du règlement pacifique des différends entre les Etats.

28. Toujours dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts afin de renforcer la capacité d'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Il est encore plus évident aujourd'hui qu'il faut accélérer la solution des problèmes concernant la création et le fonctionnement des forces des Nations Unies pour le maintien de la paix. A nos yeux, ces forces devraient être employées pour prévenir et liquider tous les actes d'agression, tout attentat à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des Etats, d'où qu'ils viennent et quel qu'en soit le prétexte.

29. Deuxièmement, nous estimons qu'une contribution importante au raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies peut être apportée par l'amélioration constante du fonctionnement et de l'accroissement de l'efficacité de ses organes principaux.

30. Nous y insistons parce que parmi leurs préoccupations se trouvent des problèmes majeurs concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'adoption des mesures authentiques de désarmement et de désengagement militaire, la liquidation de tous les vestiges du colonialisme et du néo-colonialisme, l'appui des efforts des peuples qui se sont engagés dans la voie du développement libre, indépendant, l'élimination de l'état de sous-développement dans lequel se trouvent encore beaucoup d'Etats. De la façon dont ces problèmes sont abordés et examinés et dont on élabore les décisions à leur égard, dépend aussi la viabilité des solutions adoptées. Or, jusqu'à présent, l'expérience dans ce sens n'est pas encore satisfaisante.

31. C'est pourquoi nous estimons que l'Assemblée générale, organe où sont représentés, sur un pied d'égalité, tous les Etats Membres, doit exercer un rôle accru dans la solution, dans l'intérêt de tous les peuples, des grands problèmes de la vie internatio-

nale. Cela suppose la création de conditions appropriées afin que l'Assemblée générale puisse se concentrer effectivement sur les problèmes importants et urgents intéressant toute la communauté internationale. Il est également nécessaire d'appliquer avec esprit de suite le principe de l'égalité en droit des Etats Membres dans toutes les activités de l'Assemblée générale et de ses organismes subsidiaires et d'assurer la possibilité, pour tous les Etats intéressés, de participer au processus d'élaboration et de prise de décisions.

32. Compte tenu de ces mêmes raisons, nous estimons qu'il est important d'œuvrer en vue d'accroître l'efficacité du Conseil de sécurité dans l'exercice des attributions qui lui ont été conférées par les Etats Membres quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. A notre avis, le fonctionnement du Conseil doit être perfectionné, de sorte que, par sa composition et par la façon d'adopter les décisions, il reflète la place, le rôle et le poids des Etats petits et moyens dans le monde.

33. Sur le plan économique et social, bien que certains résultats aient été obtenus, il faut donner à l'objectif du développement la place qui est la sienne parmi les activités du système des Nations Unies. D'où la nécessité d'insuffler de la vigueur aux structures appropriées de l'Organisation et, avant tout, à son organe spécialisé, le Conseil économique et social. L'augmentation du nombre des membres du Conseil a créé des prémisses favorables à cette fin. Selon notre opinion, la nécessité s'impose de continuer avec persévérance le processus commencé visant à rationaliser et à améliorer les activités du Conseil économique et social, afin qu'il puisse apporter une contribution plus substantielle à l'instauration d'une division internationale du travail plus équitable et à l'appui effectif du développement économique et du progrès social des pays en voie de développement.

34. Dans un autre domaine important, à savoir celui de la décolonisation, nous sommes d'avis qu'il faut évaluer les activités déployées jusqu'à présent, ainsi que les mécanismes existant au sein de l'Organisation des Nations Unies, afin d'identifier les modalités propres à accroître la contribution de l'Organisation à l'accélération du processus d'accession à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux.

35. Enfin, à notre avis, il est nécessaire d'améliorer et de rationaliser la structure du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en y assurant la représentation adéquate des Etats petits et moyens, notamment au niveau des postes de direction.

36. D'ailleurs, il nous semble qu'en général il faut prendre des mesures en vue de la pleine application du principe de la représentation géographique équitable dans les différents organismes de l'Organisation des Nations Unies et de l'élargissement de leur

composition pour refléter de façon appropriée l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation.

37. En troisième lieu, nous considérons que, dans le cadre des efforts visant à raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies, il est important d'attacher une attention particulière au chapitre où se concrétisent les résultats de nos délibérations, c'est-à-dire les résolutions et les décisions de l'Assemblée générale et des autres organismes de l'Organisation des Nations Unies.

38. Nous ne saurions manquer d'exprimer notre inquiétude à l'égard du fait que le nombre croissant de résolutions adoptées chaque année est accompagné, parallèlement, d'une baisse toujours plus prononcée de l'attention dont elles jouissent. Selon notre opinion, le fait de ne pas mettre en œuvre les décisions et les recommandations adoptées constitue l'une des causes principales de la diminution du prestige et du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le monde.

39. L'emploi constant de la méthode des consultations entre tous les Etats intéressés constitue, à notre avis, l'un des meilleurs moyens d'harmoniser les positions et de prendre en considération les intérêts de tous les pays Membres. C'est là, en même temps, un moyen d'accroître l'efficacité des résolutions adoptées au sein des Nations Unies. C'est sur cette base qu'il faudrait agir afin que les résolutions et les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité soient mises en œuvre, conformément aux dispositions de la Charte. Parallèlement, nous estimons qu'il est nécessaire d'étudier et d'accepter les voies et les moyens destinés à accroître l'autorité des résolutions que nous adoptons. Nous sommes persuadés que le raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales exige que les Etats s'engagent fermement à remplir de bonne foi les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte et des résolutions adoptées.

40. J'ai présenté quelques considérations sur les principales directions vers lesquelles devraient être orientés à notre avis, les actions et les efforts destinés à raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

41. C'est dans l'esprit de ces considérations que, dans sa réponse envoyée au Secrétaire général, le Gouvernement roumain a formulé plusieurs suggestions concrètes qui sont contenues dans le rapport du Secrétaire général.

42. Plusieurs autres Etats ont fait également, dans leurs communications adressées au Secrétaire général, des observations et suggestions de valeur, qui méritent d'être examinées avec toute l'attention voulue. Nous sommes convaincus que ces opinions et suggestions prouveront leur utilité dans le processus d'identification des voies et des moyens les plus appropriés de raffermissement de l'Organisation.

43. Dans un processus d'une telle envergure et d'une telle complexité, la participation et la coopération actives de tous les Etats sont essentielles, selon notre conviction. Le raffermissement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation — en fait un processus d'auto-perfectionnement — pourra être réalisé graduellement par des efforts continus et persévérants, dans le contexte de l'évolution des relations internationales et de l'attitude des Etats envers l'Organisation. Ces efforts ne peuvent réussir que grâce à une coopération active de tous les Etats Membres.

44. La délégation roumaine aimerait que la présente session marque un pas en avant dans cette direction.

45. Durant la période s'écoulant depuis l'inscription du point 25 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale jusqu'à sa prochaine session, nous serons sans doute en possession d'une riche documentation en points de vue, suggestions et propositions formulés par les Etats Membres. Certains ont été déjà exprimés à l'occasion de l'examen de la question l'année dernière, ainsi que lors des discussions générales des deux dernières sessions. D'autres ont été formulés dans les réponses envoyées au Secrétaire général. Des points de vue et des suggestions ayant directement trait au raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies se trouvent aussi dans les considérations présentées par les Etats Membres en ce qui concerne les moyens d'accroître l'efficacité du Conseil de sécurité, envoyées au Secrétaire général en vertu des résolutions 2864 (XXVI) et 2991 (XXVII), ainsi que dans d'autres communications récentes adressées par les Etats au Secrétaire général.

46. Nous espérons que des idées et suggestions de valeur seront formulées également au cours des débats actuels. Nous exprimons aussi notre conviction que d'ici à la prochaine session, un grand nombre d'Etats Membres feront connaître et développeront leurs opinions sur les moyens de raffermir le rôle des Nations Unies.

47. Réunir tous ces points de vue, suggestions et propositions dans un rapport du Secrétaire général en vue de le présenter, à la prochaine session, sous une forme systématisée en faciliterait beaucoup l'examen dans les organes appropriés de l'Organisation, de façon à en détacher ceux qui pourraient être concrétisés dans des mesures visant à contribuer à l'accroissement de la capacité d'action et de l'efficacité de l'ONU.

48. La délégation roumaine est persuadée que les discussions sur ce thème auront lieu dans un esprit constructif de coopération et que la décision que nous adopterons à l'issue de ces débats sera une synthèse de la volonté commune des Etats Membres de coopérer pour trouver des modalités appropriées permettant à l'Organisation des Nations Unies de répondre aux aspirations et aux intérêts de paix, de sécurité et de progrès de toutes les nations.

49. Dans cet esprit, la délégation roumaine a engagé de larges consultations avec les délégations intéressées, et le projet de résolution sera déposé très prochainement auprès du Secrétariat.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR

Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (suite)

50. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais dire que notre contribution concernant la question présentée par l'Union soviétique et visant à la réduction de 10% des budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sera, malheureusement, de caractère général.

51. Depuis l'aube de la civilisation, l'homme s'est trouvé incapable de réagir devant chaque nouvelle arme qu'il inventait. Chaque fois qu'il créait une arme nouvelle pour détruire l'ennemi, il y trouvait l'instrument de sa propre destruction. Les moyens visant à le protéger l'ont conduit plus d'une fois à sa propre perte. Enfin, il a compris, instruit par une expérience amère, que le désarmement pourrait être une garantie pour sa propre protection. Toutefois, la genèse de sa recherche de désarmement et de paix suit une longue route jalonnée d'échecs. Chaque échec a abouti à une nouvelle escalade de la course aux armements. Cette escalade, aujourd'hui, a acquis des proportions telles que la vie même sur cette terre se trouve menacée.

52. Aujourd'hui, l'humanité est plus que jamais inquiète de son sort, car le danger des armes, notamment des armes thermonucléaires, revêt un caractère apocalyptique. Et pourtant, les nations les plus riches et les plus fortes ont, pour les armes, un appétit insatiable toujours croissant. L'armement, dans notre société contemporaine, se trouve-t-il inévitablement lié à la richesse, ou y a-t-il là un élément inévitable de la structure d'une nation qui lui permet d'affirmer sa force ? L'excès d'armements — ou, plutôt, le surarmement — est un gaspillage. Les ressources consacrées à la production et au stockage d'armes sont, en fait, au mieux condamnées à l'improductivité, au gaspillage et à la détérioration dans les entrepôts. Le résultat est que les forces du progrès sont ralenties dans les secteurs plus productifs de l'économie. Aussi bien les peuples des pays développés que ceux des pays en voie de développement se voient privés de ressources précieuses qui pourraient améliorer leur conditions de vie. Ensemble, ces peuples ont quelque chose à gagner à la paix et au désarmement, tout comme, ensemble, ils doivent faire face aux dangers que présentent des dépenses militaires accrues et les risques de guerre.

53. Les peuples du monde sont unis dans leur protestation morale contre les armes et la course aux ar-

mements. Tant de ressources humaines et matérielles ont été consacrées à des moyens de destruction ! L'humanité est en droit non seulement d'exiger que l'on mette fin à ce pillage, mais aussi d'exiger un remboursement. Ce remboursement ne sera possible que si l'on investit mieux, à l'avenir, les sommes libérées par le désarmement. Le vaste réservoir de fonds consacrés aux armements devrait être consacré désormais à l'accélération du processus de développement.

54. Pour atteindre ce but, la lutte sera dure. L'Organisation des Nations Unies se trouve encore au fond d'une vallée. Nous ne voyons pas encore les premiers contreforts du désarmement, sans parler du sommet. Nous sommes ici, encore prisonniers de débats stériles qui se renouvellent année après année sans résultat apparent. Mais il n'y a pas lieu de désespérer. Il faut que le débat continue avec force et qu'il soit vibrant. Relâcher notre vigilance à l'égard des armements pourrait fort bien servir les intérêts des nations qui se livrent à la production et au stockage d'armes. En fait, ce pourrait être une véritable invitation au désastre.

55. De ce point de vue, nous accueillons avec satisfaction la proposition de l'Union soviétique contenue dans le document A/L.701/Rev.1, qui a pour objectif la réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement. En principe, cette proposition correspond à notre attitude générale à l'égard du désarmement et au lien existant entre le désarmement et le développement qui a été reconnu au cours de la présente décennie jumelée, telle qu'elle a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies à sa vingt-cinquième session anniversaire, en 1970.

56. Depuis 1968, j'ai eu l'honneur de présenter l'opinion de ma délégation, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil économique et social, pour ce qui est des conséquences économiques et sociales du désarmement. Nombre d'entre nous avons eu l'occasion de développer les idées et les propositions que l'on nous a présentées, et chacun d'entre nous a pu entendre le point de vue d'autrui. Les échanges de vues ont été précieux et ont servi à dégager des nuances nombreuses de l'opinion internationale. Mais, lorsqu'une proposition telle que celle qui nous occupe est avancée par l'une des grandes puissances nucléaires ayant un énorme budget destiné aux armements, lequel sera sans doute modifié par cette proposition, elle acquiert une forme concrète et devient plus sérieuse et plus attrayante.

57. Il existe bien des vérités premières à l'égard du désarmement et du développement. Ce sont des vérités sur lesquelles presque chacun d'entre nous est d'accord.

58. On sait que, chaque année, 200 milliards de dollars sont consacrés aux armements. Cela signifie que, pendant cette Décennie du désarmement, 2 000 milliards de dollars auront été dépensés pour les armements d'ici 1980, si le niveau actuel des dépenses ne s'accroît pas. Au lieu d'être ainsi gaspillées, ces sommes gigantesques, bien employées, pourraient changer la face de l'univers et améliorer le sort de l'humanité.

59. Chacun sait également que 92% de cette somme sont dépensés par les nations les plus puissantes, comme si d'énormes arsenaux et des armes toujours plus perfectionnées étaient les conditions nécessaires à leur sécurité et à celle du monde entier. En outre, ces armes constituent des poids morts qui gênent le progrès économique et social d'une nation sans fournir pour autant l'avantage d'une sécurité absolue qui pourrait en résulter.

60. Nous notons encore qu'un aspect très troublant du désarmement est le fait que les dépenses militaires des pays en voie de développement eux-mêmes ont augmenté et ont atteint la proportion de 8% du total de ces dépenses dans le monde. C'est là une situation regrettable en un temps où les pays en voie de développement ont besoin de toutes les ressources financières disponibles pour favoriser leur progrès économique et social.

61. Nous devons néanmoins comprendre que, bien souvent, les pays en voie de développement se trouvent dans l'obligation de détourner des ressources dont ils auraient grand besoin ailleurs pour combattre les vestiges du colonialisme — comme en Afrique, par exemple — et se protéger des attaques et de l'occupation, comme cela s'est produit au Moyen-Orient en raison de la politique agressive et expansionniste d'Israël.

62. La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale — session commémorative — a été extrêmement importante dans la vie de notre organisation car on y a reconnu clairement que la paix et la sécurité peuvent être obtenues de meilleure manière par l'arrêt de la production d'armes, la réduction et la destruction des stocks d'armes et le détournement des ressources humaines, financières et économiques ainsi libérées vers le domaine du développement au niveau national comme au niveau international. Ainsi, des résolutions ont été adoptées qui ont lancé simultanément la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] et la Décennie du désarmement [résolution 2661 (XXV)]. Au même moment, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] a été adoptée. Ces trois importantes décisions établissaient le lien solide qui rattache les uns aux autres le développement, la sécurité internationale et le désarmement. Il s'est avéré que le progrès dans un domaine renforcerait le progrès dans d'autres et, inversement, que l'absence de progrès dans un domaine gênerait le progrès dans les autres.

63. Mais au moment où nous examinons le progrès acquis jusqu'ici dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous sommes navrés de constater que les ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs que nous y avons fixés se trouvent très en-deçà des besoins. La première Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas abouti aux résultats voulus, faute de ressources. La deuxième est menacée du même sort si nous ne fournissons pas le financement approprié. L'un de nos grands espoirs de progrès en matière de développement s'effondrerait alors. Ce qui est très nécessaire pour le succès de nos programmes de développement, c'est l'argent, cet argent qui fait défaut lorsqu'il s'agit de progrès économique et social, mais qui coule néanmoins en abondance dans les coffres des budgets militaires. Ce phénomène n'est pas seulement anormal, il est immoral.

64. La plus grande partie des ressources financières disponibles a déjà été captée au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral, bien que l'immense réservoir qui n'a pas encore été capté soit celui des dépenses militaires. Le progrès de l'humanité dans son ensemble — tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement — dépend en bonne partie de l'importance des sommes que nous pouvons détourner de ce réservoir pour les affecter au développement, car les conséquences des dépenses militaires et de leur accumulation sont néfastes pour tous. A cet égard, imaginons combien plus efficaces et plus productives auraient pu être les institutions spécialisées des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [ONUDI], l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et de nombreuses autres si leurs budgets étaient alimentés par les ressources financières additionnelles libérées du désarmement.

65. Allons-nous réussir à convaincre quelques-unes des puissances les plus industrialisées de se montrer plus compréhensives ? M. McNamara, président de la Banque mondiale, déclarait récemment au Conseil économique et social, à sa cinquante-cinquième session que cela ne sera pas facile car les nantis sont politiquement puissants et essaient de résister à la réforme. Cela, bien sûr, est faire preuve de myopie et ne peut conduire qu'à un échec. Il a souligné que "le fondement [de l'aide au développement] est d'ordre moral, que les riches et les puissants de ce monde ont l'obligation morale d'aider les pauvres et les faibles¹". C'est là l'essence même de l'esprit de communauté, la communauté de la famille, du village, de la nation, la communauté des nations elle-même.

¹ Pour un résumé de cette déclaration, voir, *Documents officiels du Conseil économique et social, deuxième session extraordinaire et reprise de la cinquante-cinquième session, 1881^e séance.*

66. L'humanité tout entière se trouve en face de problèmes cruciaux tels que la pauvreté des masses, le manque de denrées alimentaires, l'analphabétisme et autres conditions décadentes, et elle devra y faire face encore dans l'avenir si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour les combattre. M. Boerma et son institution spécialisée, la FAO, a donné l'alarme à cet égard; il a mis en garde contre la crise alimentaire qui menace le monde pour les années à venir, à moins qu'un mécanisme coordonné de réserves alimentaires nationales ne soit adopté et que la productivité de la petite agriculture ne soit augmentée.

67. Nous discutons en ce moment d'une proposition très intéressante qui, si elle est appliquée, apportera une contribution vraiment importante à la solution de ces problèmes. La présente session de l'Assemblée générale est saisie d'une autre proposition concrète présentée par les Etats-Unis d'Amérique, concernant la convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies [A/9194]. Cette proposition vient à son heure; elle est sage et nécessaire. Encore qu'une telle conférence doive en effet traiter de la crise alimentaire indépendamment de la question du désarmement, nous ne pouvons manquer de voir les avantages qu'il y aurait à ce que les sommes libérées par un arrêt de la course aux armements soient attribuées au soulagement de la crise alimentaire. Les deux propositions nous rappellent que l'on a proclamé en 1970, simultanément, une Décennie du développement et une Décennie du désarmement.

68. Il est également bon de rappeler à l'Assemblée générale que ma délégation a préconisé à la vingt-quatrième session, puis, plus tard, au Conseil économique et social, ce qui suit : premièrement, une réduction volontaire des armements à raison de 2% et l'allocation des ressources ainsi libérées au développement; deuxièmement, la création d'un "fonds des fonds" dans le cadre des Nations Unies — il s'agissait donc d'un fonds général alimenté par de telles ressources. La réduction que nous préconisons dépassait celle que propose le projet de résolution de l'Union soviétique et dont nous nous occupons maintenant. Cette réduction, aux fins du développement des pays en voie de développement, est limitée à 10% de 10% des budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui, en fait, revient à 1% du total de leurs dépenses militaires. La proposition soviétique nous paraît certes du plus grand intérêt, mais nous sommes néanmoins inquiets du fait que sa mise en œuvre exigerait l'accord des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, possibilité qui nous semble plutôt lointaine. Beaucoup de délégations, par ailleurs, craignent que cette proposition ne suscite dans le monde en voie de développement des espérances qui ne sauraient trouver réalité dans un proche avenir.

69. Lorsque nous préconisons la création d'un fonds général, nous envisageons d'employer une partie de ces sommes pour combattre la pauvreté massive,

l'analphabétisme et la maladie dans les régions les plus vulnérables du monde. Nous avons préconisé la création de silos et de réserves alimentaires ainsi que la création d'une flotte de secours de l'Organisation des Nations Unies pour venir en aide aux régions frappées durement par des catastrophes naturelles et aux régions souffrant de maux économiques et de difficultés chroniques. Ce fonds général ne pourrait être mieux alimenté que par les ressources libérées par le désarmement. Il pourrait être complété par des ressources venant de l'utilisation du fond des mers et des océans à des fins pacifiques. Nous ne parlons pas ici de réductions supplémentaires des armements dans les budgets nationaux — ce qui aurait un effet bien-faisant directement pour les peuples de ces pays eux-mêmes. Tous, nous savons combien il est difficile de disposer de ressources internationales pour faire face aux nécessités du développement, aux catastrophes naturelles, aux pénuries de vivres, à l'accroissement des populations, aux problèmes de l'environnement, et ainsi de suite.

70. Notre objectif doit être que notre organisation puisse disposer d'un fonds qui soit suffisamment riche pour faire face à tous ces besoins. Les sommes disponibles devraient fournir une assistance par le truchement des institutions des Nations Unies, plus particulièrement au profit des moins développés parmi les pays en voie de développement, selon leurs besoins. Nous nous félicitons du fait que la proposition soviétique prévoit qu'une partie des fonds économisés grâce au désarmement irait au profit des pays en voie de développement. Nous nous félicitons aussi du fait que ces fonds constitueraient des sommes supplémentaires destinées au développement et non pas destinées à remplacer des sommes déjà établies selon des budgets existants.

71. D'innombrables possibilités se présenteraient si un désarmement, au moins partiel, finissait par mener à la constitution d'un fonds international de planification et de développement. Les populations des puissances militaires elles-mêmes seraient les premières à en bénéficier, encore que les populations des pays en voie de développement ne sauraient manquer d'en tirer largement profit elles aussi. Ainsi, une ère nouvelle naîtrait, dans laquelle des entrepôts abriteraient d'immenses réserves de vivres, de médicaments et de livres au lieu d'armes; une ère où l'humanité se verrait libre enfin de s'abstenir de raffiner l'art de la destruction au profit de la créativité; un ère où l'humanité pourrait jouir des bienfaits de la paix au lieu de souffrir des conséquences de la guerre.

72. De tout ce qui précède, il ressort que le projet de résolution soviétique concernant le point en discussion répond aux idées générales de ma délégation pour ce qui est de l'utilisation positive des sommes libérées par le désarmement. Le projet souffre de quelques défauts, sans doute, mais ces défauts pourraient peut-être être corrigés, de sorte que nous l'appuyons car nous estimons qu'il constitue un pas dans la bonne direction. D'une façon générale, il est

conforme à notre position en ce qui concerne les liens étroits qui existent entre le désarmement et le développement et il répond à nos désirs les plus vifs. Ce projet répond aux objectifs que nous préconisons quant au désarmement, quant au développement, quant à la sécurité internationale. Peut-être espérons-nous contre tout espoir, mais nous continuerons d'être idéalistes et d'espérer en un avenir meilleur.

73. M. OGBU (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Le désarmement et le développement constituent, aux yeux de ma délégation, deux des soucis les plus importants de notre organisation, laquelle s'efforce de réaliser les objectifs de la Charte : la paix et le bien-être des hommes. Malheureusement, ces deux objectifs ont été pour le séparément par le passé sans que l'on ait tenté de façon systématique de les lier. Ma délégation est d'avis que le projet de résolution présenté par l'Union soviétique [A/L.701/Rev.1] cherche à établir le lien indispensable entre le désarmement et le développement, insufflant ainsi une vie et un sens aux diverses résolutions et déclarations portant sur la question.

74. Pour placer le problème dans sa perspective, il convient de rappeler quelques statistiques. On a estimé que les dépenses militaires mondiales sont à l'heure actuelle de l'ordre de 225 milliards de dollars par an et que six pays à eux seuls représentent 80% de ce total. En outre, les pays industrialisés dépensent près de 7% de leur produit national brut en armements, soit 25 fois l'assistance officielle au développement qu'ils fournissent. D'un autre côté, les pays en voie de développement, dans l'ensemble, ne représentent que quelque 7% du total des dépenses militaires mondiales en armements.

75. Même si les objectifs modestes de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement étaient atteints dans les délais prévus, l'ampleur du problème est telle que de vastes secteurs de la race humaine continueraient de souffrir de niveaux de vie intolérables, d'un chômage massif, de la faim et de la maladie. Le fait est que même ces objectifs modestes n'ont pas été atteints, comme le confirme nettement le travail actuel d'examen et d'évaluation de la Stratégie [point 46] fait par l'Assemblée générale. L'objectif de l'assistance, 1% du produit national brut des pays industrialisés, ne sera vraisemblablement pas atteint, d'ici à 1975, comme il avait été prévu, et l'objectif de 0,7% du produit national brut pour l'assistance officielle au développement est en fait à la moitié de ce chiffre, c'est-à-dire 0,35%.

76. Si nous mettons en contraste la quantité effrayante de milliards de dollars dépensés — ou plutôt, gaspillés — pour une course aux armements sans cesse croissante d'une part et, d'autre part, les besoins urgents de millions d'êtres humains dans le monde en voie de développement, il est facile de comprendre pourquoi, depuis plusieurs années déjà, les pays en voie de développement affirment qu'il est

nécessaire d'établir un lien entre le désarmement et le développement.

77. En 1970, l'Assemblée a pris les premières mesures concrètes destinées à créer ce lien. Ce n'est pas par hasard que les années 1970 ont été désignées à la fois Décennie du désarmement et deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. S'agissant de la Stratégie pour la deuxième Décennie du développement, l'Assemblée générale reconnaissait, entre autres choses, au paragraphe 5) de la section A :

“Le succès des activités internationales de développement dépendra en grande partie de l'amélioration de l'ensemble de la situation internationale... en particulier des progrès concrets qui auront été accomplis dans la voie du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace...”

De plus, par sa résolution 2685 (XXV), l'Assemblée générale confirmait la désignation d'un groupe consultatif d'experts chargé d'étudier le problème et de formuler des suggestions afin d'établir un lien entre les deux Décennies

“de manière qu'une part convenable des ressources libérées par suite des progrès réalisés sur la voie du désarmement général et complet serve à accroître l'aide au développement économique et social des pays en voie de développement”.

En outre, cette résolution demandait au Secrétaire général de présenter son rapport sur la question à l'Assemblée générale à temps pour qu'elle puisse l'examiner à sa vingt-huitième session, lors de son premier examen biennal de la Stratégie internationale du développement.

78. Le groupe d'experts désigné par le Secrétaire général réunissait un nombre impressionnant d'esprits bien disciplinés sous la présidence d'Alva Myrdal, ministre d'Etat du ministère des affaires étrangères de Suède. Le rapport qu'il a publié² corrobore sans équivoque aucune ce que le bon sens nous avait déjà appris bien des années plus tôt. Rappelant qu'il suffirait de réaffecter au développement 5% des dépenses actuelles d'armement pour se rapprocher de l'objectif officiel de l'assistance, comme l'indiquait déjà le rapport antérieur du Secrétaire général³, la principale conclusion des experts peut être résumée comme ceci : ce lien est une idée raisonnable, étant donné les ressources énormes dépensées ou gaspillées dans la course aux armements et qui pourraient servir à faciliter le développement et le progrès. Plus loin dans le rapport du groupe d'experts, il est dit que le “contraste frappant” entre ce gaspillage de ressources et les besoins insatisfaits du développement pourrait servir à mobiliser l'opinion publique tant en faveur du désar-

² *Désarmement et développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.IX.1).

³ *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16).

mement qu'en faveur du développement et, à cette fin, "l'écart choquant" entre les dépenses internationales en armement et les dépenses internationales pour l'assistance aux pays en développement devrait faire l'objet d'une publicité systématique.

79. Pour ces raisons, ma délégation estime que la proposition soviétique est des plus opportunes étant donné que l'Assemblée effectue actuellement la première étude et évaluation de la Stratégie internationale du développement. C'est maintenant que l'Assemblée doit prendre la décision politique positive qui permettra d'établir un lien entre le désarmement et le développement et mettre au point des modalités pratiques pour donner suite à cette décision. Nous croyons que le projet de résolution soviétique constitue une base utile pour négocier cet arrangement.

80. Cependant, les premiers doutes que nous inspire le projet de résolution ont trait à l'allusion aux membres permanents du Conseil de sécurité, par contraste avec les puissances nucléaires. Encore qu'il y ait, à l'heure actuelle, concordance dans la composition de l'un et l'autre club, l'Organisation des Nations Unies étant, ou devant être, une organisation dynamique, il ne faut pas considérer que cette concordance existera toujours. Il est concevable, croyons-nous, qu'il y ait un jour des membres permanents du Conseil de sécurité qui ne seront ni puissances nucléaires ni les principaux pays en matière de dépenses en armements et qui, par conséquent, échapperaient au cadre de ce que nous faisons actuellement. Ma délégation estime que nous devrions commencer par les puissances nucléaires et passer ensuite aux autres grands acheteurs de matériel militaire, que l'on jugera appropriés.

81. Etant donné la constatation du Secrétaire général dont j'ai parlé, à savoir qu'un déplacement de 5% des ressources des "armements" à l'"aide" permettrait d'aborder l'objectif d'assistance officielle au développement de 0,7% du produit national brut; il me semble que la proposition contenue au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution est extrêmement modeste. Dix % des fonds libérés par une réduction de 10% des budgets militaires des cinq puissances en question équivaldraient en fait, selon nos calculs, à 1% des budgets militaires actuels de ces pays.

82. Quelle que soit la manière dont on pourrait définir le climat actuel de détente ou de coexistence entre les grandes puissances, il me paraît évident que les pays en voie de développement y ont contribué de bien des façons. Pendant de nombreuses années, nous nous sommes élevés contre l'exclusion de l'Assemblée générale de vastes secteurs de l'humanité, et nous avons tenacement défendu le principe de l'universalité de notre organisation. Grâce au mouvement des pays non alignés, nous nous sommes opposés aux tentatives faites pour scinder le monde en deux camps rivaux. A la longue, notre appel pressant à l'accommodement semble avoir donné quelques résultats. Nous avons donc le droit de compter que la détente donnera naissance à un esprit plus positif en ce qui

concerne les négociations relatives au désarmement; nous avons le droit de nous attendre à des résultats positifs et à recueillir les bénéfiques des conséquences du désarmement qui s'ensuivront.

83. C'est dans l'esprit des observations que je viens de faire que ma délégation abordera la suite des consultations sur le projet de résolution de l'Union soviétique.

84. M. BOUBACAR KANTÉ (Mali) : La proposition de la délégation soviétique consistant à réduire les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et à utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide au développement, proposition qui fait l'objet du point 102 de notre ordre du jour, est sûrement un des multiples moyens qui s'offrent à notre organisation pour accélérer le processus du raffermissement de la paix et du développement harmonieux de nos nations.

85. La Charte l'a du reste envisagé en son Article 26, qui dispose :

"Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major... d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements."

86. La proposition soviétique tire son deuxième intérêt du fait que l'Union soviétique en a choisi le moment, qui se situe au premier tiers de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et de la première Décennie des Nations Unies pour le désarmement, deux des principales périodes de référence de notre organisation. Un tel contexte ne peut que lui donner plus de relief.

87. Il reste toutefois évident, comme l'a si bien dit l'ambassadeur de l'Union soviétique, le 15 octobre dernier [2154^e séance, par. 11], en présentant le projet, que ce n'est pas la première fois que cette proposition est présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies. Son pays en a, en effet, pris l'initiative en 1957 et en 1958, puis en 1961 et en 1964.

88. L'insuccès de ces tentatives était alors dû à la guerre froide, qui avait créé dans le monde un climat de suspicion qui a renforcé chez les Etats l'instinct de conservation incompatible avec une renonciation aussi altruiste.

89. Mais le monde a connu depuis des changements. Il ne nous est toutefois pas permis de pavoiser encore, car la dernière agression israélienne contre la nation arabe nous a révélé tout récemment que la détente dont nous nous targuons reste malheureusement très aléatoire et que le fragile équilibre sur lequel re-

posent la paix et la sécurité internationale peut être rompu à tout moment par les débordements de n'importe quel conflit local ou régional. Et c'est ce qui expliquerait les réticences — ou plus exactement, les réserves — de certaines puissances à l'égard de cette proposition.

90. Mais bien qu'il nous reste à concrétiser cette détente ainsi qu'à la généraliser en l'étendant à tous les continents et en y associant tous les Etats, nous pensons que les tendances actuelles nous permettent d'envisager sans beaucoup de risques la réduction au profit de l'aide au développement des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité.

91. Une telle mesure nous inciterait certainement à renoncer à la course aux armements dans laquelle se trouvent hélas engagées, avec même une certaine frénésie, les grandes et petites puissances, les premières continuant à renforcer qualitativement et quantitativement leur potentiel militaire pour les besoins de leur politique d'hégémonie, tout en incitant les secondes au surarmement, dont elles tirent un double profit économique et stratégique.

92. Les pays en voie de développement, après s'être affranchis de la hantise de la guerre dans laquelle on les maintient cyniquement, pourraient alors consacrer à leur équipement une partie substantielle des énormes ressources qu'ils immobilisent inutilement dans l'armement.

93. Le cercle vicieux dans lequel notre monde angoissé vit depuis la fin de la dernière guerre mondiale se rompra graduellement au profit de la paix.

94. Toutefois, la proposition qui nous est faite n'atteindra tous ses buts que dans la mesure où parallèlement à sa mise en œuvre, nous nous emploierons à créer un réel climat de confiance, de tolérance et de compréhension entre les Etats. Ma délégation pense du reste que c'est là où se trouve le nœud de la question.

95. L'évaluation des dépenses militaires est problématique du fait même que certaines de leurs ramifications dans le budget général relèvent du domaine du secret d'Etat. Par ailleurs, leur éventail est difficile à cerner, les budgets de défense nationale finançant tout aussi bien les dépenses courantes d'investigations que les recherches scientifiques de pointe des universités et des compagnies privées. Les chiffres publiés dans les documents officiels ne sont généralement que le sommet de l'iceberg. Sans compter qu'un Etat peut bien sacrifier à notre opération un certain volet de ses ressources budgétaires connues, sans que la poursuite de sa politique d'armement à outrance s'en ressente.

96. La délégation soviétique a du reste été très réaliste en s'en remettant aux Etats pour l'évaluation de leurs budgets militaires. Elle fait beaucoup plus appel à cette étape à leur esprit de coopération et de dé-

vouement à la cause de la paix qu'à des moyens de contrainte, qui ne peuvent d'ailleurs être ici qu'illusoire.

97. Tout en appuyant la proposition soviétique qui nous est soumise, ma délégation insiste sur la nécessité de l'assainissement du climat international, qui reste pour elle la condition *sine qua non* de tout progrès vers le désarmement général et effectif sur lequel doit reposer la paix, cette paix-là même que nous nous sommes fixée comme objectif primordial. Cette réelle détente, qui ne sera plus une impression mais bien un fait objectif, requiert avant tout l'instauration dans les rapports entre les Etats de nouvelles normes fondées sur la justice, l'égalité, la tolérance, la compréhension, le profit mutuel et l'élimination de tous les préventions et anachronismes qui freinent notre élan, notamment le colonialisme et l'*apartheid*.

98. Le démantèlement des bases militaires étrangères disséminées à travers le monde et la renonciation aux politiques d'hégémonie, à la course aux armements et au "fantochisme", consisteraient un premier pas, et un pas important, vers l'assainissement du climat international.

99. Malgré les graves hypothèques qui pèsent sur notre monde, nous pouvons prendre le risque d'accorder nos suffrages au projet qui nous est soumis. Il a le mérite de vouloir créer une tendance louable. En effet, il tente d'allier dans une même action deux programmes fondamentaux de notre organisation, à savoir le désarmement et le développement économique, encore que la part réservée dans le projet à ce dernier reste très modeste. Elle ne doit pas toutefois se confondre avec les engagements et objectifs de la Stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dont elle est complémentaire.

100. En nous libérant du cauchemar de la guerre, nous pourrions détourner au profit du développement harmonieux de nos pays les énormes ressources financières et humaines gaspillées dans la folle course aux armements, qui se chiffrent actuellement à quelque 240 milliards de dollars des Etats-Unis par an.

101. Avant de conclure, ma délégation demanderait à être éclairée, pour sa propre gouverne bien entendu, sur trois points. Nous nous permettons pour l'intelligence du texte de les formuler sous forme de questions.

102. Première question : la réduction proposée des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité est-elle une opération qui se poursuivra dans le temps, autrement dit s'effectuera-t-elle désormais chaque année ?

103. Deuxième question : le quota des fonds réservés à l'aide au développement est-il, dans l'affirmative, évolutif ?

104. Troisième question : quel sera le régime de gestion de la partie des sommes affectées à l'aide au

développement ? Sera-t-elle centralisée et gérée par le Comité spécial sous l'autorité du Secrétaire général de l'ONU tout comme les autres programmes de l'Organisation tels que le PNUD, l'ONUDI, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ou bien sera-t-elle gérée par un régime spécial que nous aurons à définir ?

105. Nous sommes, au Mali, des hommes pratiques et très simples. Nous ne cachons donc pas qu'il ne nous est pas toujours facile de saisir toutes les subtilités des textes, et c'est pourquoi nous posons ces questions, les réponses qui nous seront faites devant certainement nous aider à interpréter correctement la résolution que nous aurons à adopter sur cette importante question. Cette demande d'éclaircissements ne constitue toutefois pas pour ma délégation, une réserve quelconque à l'égard de la proposition soviétique. Elle votera donc en sa faveur.

106. M. IBINGIRA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je voudrais appuyer le projet de résolution A/L.701/Rev.1 présenté par l'Union soviétique, tendant à réduire de 10% les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et d'utiliser une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement. Si nous agissons ainsi, ce n'est pas que nous pensions que ce soit le meilleur projet de résolution que l'on ait pu déposer pour cette question; ce n'est pas non plus que nous nous intéressions aux 10% des budgets militaires — c'est 100% des budgets militaires qui nous intéresseraient; nous donnons notre appui à ce projet de résolution faute d'autre chose qui soit non seulement comparable, mais mieux.

107. Il y a, nous semble-t-il, une tendance heureuse à ce que les grandes puissances, qui ont tant dépensé à la fabrication d'armes destinées à détruire les hommes, commencent à songer à économiser les sommes ainsi investies et à les employer au salut des vies humaines pour améliorer leur bien-être. De toute évidence, cette proposition soulève des questions concrètes et des difficultés : comment, par exemple, allons-nous déterminer les budgets de défense des pays en question afin de savoir ce que représentent ces 10% que nous demandons ?

108. Nous avons entendu dans d'autres commissions, à la présente session, d'autres grandes puissances qui se livrent à la course aux armements parler de leur résolution de continuer à s'armer par souci de sécurité et conformément à un droit inhérent que prévoit même la Charte : le droit de légitime défense.

109. Le rôle d'un pays comme le mien — qui n'a, ni ne souhaite avoir d'armes nucléaires — dans une telle question, ne peut être que limité à donner des conseils et à plaider auprès de ceux pouvant non seulement nous détruire, mais également se suicider.

110. Nous ne pouvons comprendre l'objet, à cette époque et à ce stade de l'évolution humaine, de ces

énormes investissements en armes d'une aussi effroyable capacité de destruction massive, alors que nous tous devrions nous consacrer à établir une communauté planétaire à l'abri de la guerre, comme nous le demande la Charte qui a donné naissance à notre organisation.

111. Lorsqu'on se livre à des sondages dans les grandes nations du monde et que l'on constate que la violence paraît être endémique, même parmi les plus avancées d'entre elles, on peut certainement se demander si une cloison étanche empêchera perpétuellement cette violence endémique de pénétrer les échelons supérieurs des dirigeants qui ont toutes ces armes de destruction en leur pouvoir.

112. Nous sommes souvent invités à admettre que les grandes puissances qui disposent des arsenaux qui permettraient de détruire le monde ne déclencheront jamais une guerre nucléaire, et cependant elles ne cessent de s'armer et elles continuent de mettre au point des armes plus destructrices encore par leur précision et leur capacité de détruire toute vie sur la terre. Cependant, nous ne devons pas croire que ces armes ne sont là — peut-être comme on a voulu nous en convaincre — que comme un moyen de dissuasion purement psychologique. Nous n'avons pas de preuve, dans toute l'histoire de l'humanité, qui nous mène à croire que ceux qui nous ont dit cela s'appuient sur des précédents qui pourraient donner de la crédibilité à ce qu'ils prétendent.

113. Au contraire, nous avons vu que toutes les armes qui ont été inventées depuis que l'on écrit l'histoire ont été employées dans des guerres. Actuellement, on fabrique encore des armes nucléaires dans différents pays, au moment même où nous discutons de ce projet de résolution, et le fait qu'elles n'ont pas été utilisées depuis un quart de siècle ne doit pas nous leurrer, car sous l'angle de l'histoire de l'humanité, un quart de siècle n'est rien; il faut compter en siècles, voire en millénaires. Vous-même, Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire à la présente session [2117^e séance], avez fort bien rappelé qu'il y a eu des centaines de guerres; il y en a eu même depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la plus récente — dont nous espérons qu'elle ne reprendra pas — s'est déroulée au Moyen-Orient.

114. Tout ceci donne une toile de fond qui nous incite à appuyer les idées comme celle que l'on nous soumet ici et qui vise à réduire les sommes que l'on consacre à la destruction de l'humanité et à employer ces fonds à des investissements destinés à soulager la pauvreté et la misère dans la plus grande partie de l'humanité dont les souffrances sont encore très grandes aujourd'hui.

115. Si nos civilisations en ce monde étaient menacées par quelque force extérieure — comme, par exemple, dans "La guerre des mondes" la pièce radiophonique de Orson Wells, où la terre était censée

avoir été envahie par des créatures venant de Mars — nous comprendrions pourquoi les grandes puissances consacrent tant d'argent à la défense de la planète et de ses civilisations. Mais ce danger n'existe pas et ces investissements continuent et constituent la préparation d'un suicide.

116. Nous espérons que nul ne verra en cette motion de polémique. On nous a dit que les auteurs avaient déjà présenté cette motion en d'autres occasions; mais à notre avis, cela ne fait que démontrer la fermeté de leur désir, et cela ne doit certainement pas être pris pour une phase nouvelle de la polémique. Nous croyons que l'Union soviétique, en déposant cette motion, avance sur la bonne voie, et nous voudrions espérer qu'à l'avenir, les autres grandes puissances qui consacrent des sommes considérables aux armes de destruction massive iront de l'avant et s'engageront dans une entreprise encore plus ample et plus concrète, afin que les ressources ainsi libérées puissent être consacrées à une amélioration de la civilisation sur cette terre.

117. Il est vraiment navrant de constater que la première Décennie du développement ait échoué et que la deuxième Décennie du développement n'ait guère plus de chance de succès. L'objectif de 1% n'a pas été atteint, et il est probable qu'il continuera à ne pas l'être.

118. Nous pensons donc, dans les circonstances présentes, que la proposition soviétique est un très bon début, digne de l'adhésion de l'Assemblée.

119. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : L'Union soviétique a présenté un projet de résolution digne d'éloges. Quoi que déclarent ceux qui ont exprimé des doutes quant aux motivations de ce projet de résolution, le moins que l'on puisse en dire est qu'il a un grand mérite. Nous devrions faire plus que d'accorder le bénéfice du doute aux intentions louables de l'Union soviétique, qui a songé à proposer des mesures pratiques destinées à réduire la tension, non pas par des paroles creuses, mais en suggérant que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité s'engagent à réduire leurs budgets d'armement respectifs d'au moins 10%.

120. Certains des adversaires du projet de résolution ont laissé entendre que le projet soviétique avait un caractère de propagande dans la manière dont il abordait la question du désarmement. Qu'y a-t-il de mauvais à la propagande si elle est au service d'une bonne cause ? Rappelez-vous que c'est grâce à la propagande que les grandes religions du monde se sont étendues pour le plus grand bien des croyants. Dans le domaine des persuasions politiques, ou de ce que l'on appelle les idéologies, s'il n'y avait pas eu de propagande en vue de modifier le *statu quo*, le monde aurait continué à souffrir de la stagnation. La propagande au service d'une cause valable est une bonne propagande. Ce que nous ne pouvons accepter, c'est que la propagande déforme les nouvelles dans le do-

maine des moyens d'information de masse ou soit utilisée à des fins mauvaises. Je défie quiconque ici de mettre en doute le bien-fondé des motifs qui sont à la base du projet de résolution soviétique.

121. Il est assez inquiétant que quatre des membres permanents du Conseil de sécurité aient jusqu'à présent choisi de garder un profond silence pour manifester leur manque d'enthousiasme — pour ne pas parler de leur opposition — à l'égard du projet de résolution soviétique. Cette attitude négative des grandes puissances révèle qu'elles continuent à ne pas se faire confiance sur la question de la réduction des dépenses énormes qu'exigent la fabrication et la mise au point d'armes de destruction massive.

122. Le but de ces arsenaux qui regorgent d'armes diaboliques me semble être non pas tellement de maintenir la prétendue sécurité nationale d'un Etat donné, mais plutôt, lorsque cela convient à cet Etat, de menacer tout autre Etat qui ne se plie pas à sa volonté. Le terme trompeur d'"armes de dissuasion" devient une nécessité pour ces Etats, malgré le risque d'une erreur de calcul qui peut mettre fin à la race humaine.

123. Quel est le sens de cette détente ? De qui nous moquons-nous ici en parlant de détente comme s'il s'agissait d'une symphonie de Beethoven ? Les accords sont discordants. Le mot détente semble lénifiant pour les nerfs de certains, mais en fait ce mot ne sert qu'à les duper. Les dirigeants d'Etats boivent et mangent ensemble dans un prétendu esprit de détente et ensuite ils chargent leurs ministres de la défense de faire le maximum pour augmenter, plutôt que pour réduire leurs "budgets de défense" — ou plutôt leurs budgets d'armements : choisissez le terme qui vous convient. C'est un comportement de schizophrène, pour employer un terme qui sonne bien aux oreilles de la population, que manifestent ces dirigeants lorsqu'ils ne font rien pour mettre en œuvre cette détente.

124. Et voilà que l'Union soviétique arrive avec une mesure créatrice. Entre parenthèses, cette initiative n'est pas nouvelle ici, car, en tant que représentant de l'Arabie saoudite, j'ai maintes fois répété, à la Première Commission, que, alors que les budgets consacrés à l'armement dans le monde représentent quelque 200 milliards de dollars, il était grand temps de faire quelque chose pour réduire ces budgets et essayer de consacrer les sommes ainsi économisées au développement des nombreux pays qui en ont besoin. Et ce n'était pas purement pour des raisons altruistes, car les pays développés et prospères ne peuvent continuer à prospérer que si les pays en voie de développement ont leur part de cette prospérité. Les pays développés, les pays très industrialisés, ne peuvent pas vivre en se contentant de faire du commerce entre eux. Il n'y a pas que des motifs altruistes qui interviennent quand on songe à réserver des fonds à l'intention des pays en voie de développement. Ce n'est pas seulement de l'altruisme de la part des pays très industrialisés; leur intérêt joue également.

125. Venons-en à un autre aspect, qui, je dois le dire, prête fortement à rire. Certains Etats, on le sait, ont pensé recourir à des sanctions, à des embargos, qui sont des mesures de nature pacifique. Ils ne font pas appel aux armes; ils se contentent de recourir à l'embargo. Or d'autres, face à ces mesures, crient à la duplicité, au chantage. Comme c'est drôle ! Ces sanctions économiques, ces mesures d'embargo, sont même considérées comme des menaces par une certaine grande puissance. Pourquoi ne serais-je pas franc ? J'ai toujours été franc depuis que je suis à l'Organisation des Nations Unies : ces mesures sont considérées comme constituant une menace, par exemple, par les Etats-Unis.

126. A en croire les journaux, les Arabes font du chantage, de l'extorsion. Ces journaux préparent l'état d'esprit de la population en employant des épithètes de cette nature, et à force de les répéter, on prépare finalement le terrain à une agression, au recours à ces armes qu'on se refuse à réduire. Mais nous n'allons pas nous laisser intimider. Nous préférons mourir que de vivre dans l'indignité.

127. Pour vous donner un exemple des avantages qu'aurait la mesure contenue dans le projet de résolution soviétique qui, comme je vous l'ai déjà dit, a des qualités, je dois vous donner des faits et non pas me cantonner dans l'abstrait. Nul autre que le Secrétaire d'Etat de notre pays hôte, M. Kissinger, lorsqu'on lui a demandé ce que feraient les Etats-Unis — et entre parenthèses les Etats-Unis ne dépendent pas autant que les pays d'Europe du pétrole arabe; je crois qu'ils n'en dépendent qu'à concurrence de 6 ou 7% environ — a déclaré : "Nous prendrons des contre-mesures". Qu'entend-il par "contre-mesures" ? Pourquoi ne dit-il pas de quoi il s'agit clairement comme devrait le faire un homme du dernier tiers du xx^e siècle ? Quelles "contre-mesures" ? Croit-il que la puissance des Etats-Unis nous fera modifier un embargo pacifique qui ne fait pas appel à ces armes que l'on trouve dans les arsenaux des Etats-Unis et des autres grandes puissances ? Vous ne pourrez pas plier la volonté d'êtres humains qui tiennent à leur dignité et croient à la valeur de l'homme. Qu'il déclare au grand jour ce qu'il entend par "contre-mesures". Ce langage hypocrite et sournois ne devrait pas avoir cours à l'Organisation des Nations Unies, je continue à l'affirmer.

128. Un autre exemple illustre ce que je veux dire lorsque je parle des qualités du projet de résolution soviétique. Les cinq grandes puissances peuvent par une erreur de calcul, ou délibérément, ou encore à cause du dérangement d'esprit d'un de leurs dirigeants, mettre fin à toute vie sur la planète. Et nous autres, les 130 nations restantes, que nous venions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Amérique latine, d'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou des autres îles qui entourent les cinq continents, il faudrait que nous restions à leur merci ! Oui, nous sommes à leur merci. Mais comme deux de mes collègues l'ont dit,

les grands ne mettront pas fin à notre existence sans mettre fin également à la leur.

129. Et qu'y a-t-il de mal à ce que le projet de résolution soviétique essaie de faire un premier pas ? Pourquoi mettre en doute ses mobiles ? Je suis monarchiste, ils sont communistes : ce n'est pas la solidarité qui me fait parler, c'est le mérite objectif de cette proposition. Mais qui parle ici, y compris moi-même, sinon les représentants des petites puissances ? Les autres semblent avoir leur langue dans leur poche. Attention, vous pourriez perdre l'habitude de discuter ! Il faut que les autres grandes puissances de l'Organisation prennent la parole et nous disent quelque chose, j'entends quelque chose qui sache nous convaincre que c'est pour leur sécurité — la leur, pas la nôtre — qu'elles conservent et augmentent leurs arsenaux.

130. J'ai posé la question à un de mes collègues britanniques et il m'a dit que le budget militaire du Royaume-Uni avait été maintenu au même plafond. J'ai oublié de lui faire remarquer qu'il y avait donc eu une réduction, puisque la livre sterling a perdu de sa valeur et que par conséquent, en termes constants, ils avaient moins dépensé pour leur défense. Mais les Etats-Unis, eux, ont porté cette année leur budget à la bagatelle de 76 ou 77 milliards de dollars. L'an dernier il était à 5 ou 6 milliards en-dessous de ce niveau. Et en un jour, la décision a été prise d'envoyer 2 milliards de dollars environ au Moyen-Orient. Bien sûr, si vous voulez jouer au gendarme du monde, vous devez continuer à réapprovisionner vos arsenaux et à augmenter vos budgets.

131. Voici donc que l'Union soviétique vient faire une proposition. Alors, immédiatement, on cherche les défauts de ce projet de résolution.

132. Pardonnez-moi si je vous raconte une histoire, un incident de ma vie qui s'est produit quand j'étais enfant et qui montre très bien ce que quelquefois les grandes puissances se font l'une à l'autre. Là où je suis né, les pommes étaient rares, mais mon père avait un ami qui possédait un verger à environ 200 miles. Et tous les ans cet ami nous envoyait un grand cageot de pommes en cadeau pour ma famille. Je me rappelle qu'un jour, ma mère prit des pommes pour en distribuer une à chacun de ses enfants. La mienne avait une flétrissure, à cause du transport. Il n'y avait pas de réfrigération à cette époque. Avec le mauvais caractère de mes sept ans, j'ai jeté la pomme par terre. Ma mère, très doucement, me dit alors : "Jamil, pourquoi as-tu jeté cette pomme ?". J'ai répondu : "Les pommes que tu as données à mes sœurs et mon frère ne sont pas tachées." Très doucement, elle a ramassé la pomme, elle a demandé à un domestique d'apporter un couteau, elle a enlevé cette tache qui n'était pas plus grande qu'une pièce de 10 cents, et elle a dit : "Tu vois, la chair est blanche à l'intérieur; la pomme n'est pas pourrie. Pourquoi ne regardes-tu pas l'autre partie de la pomme, la partie saine ?" Et elle m'a donné une leçon que je n'ai pas oubliée à ce jour.

133. Pourquoi ne regardez-vous pas le bon côté du projet de résolution soviétique ? Vous regardez le prétendu aspect de propagande. Regardez surtout le bon côté de la pomme. Accordez le bénéfice du doute à l'Union soviétique.

134. Je me rappelle quand je suis venu pour la première fois aux Etats-Unis, il y a plus de 30 ans, des Américains patriotes disaient ce que leurs ancêtres avaient dit : "Le seul bon Indien, c'est un Indien mort". A l'époque de McCarthy, on disait : "Le seul bon communiste, c'est un communiste mort". Vous vous souvenez de McCarthy dans les années 50. Pour McCarthy et ses partisans, j'étais monarchiste. Je crois au monarchisme de l'Islam parce que le monarque, le roi, est assujéti à la loi, à l'inverse des monarques absolus d'Europe autrefois; je ne parle pas des monarques actuels qui sont des monarques constitutionnels. Nos rois relèvent de la loi; ils ne sont pas au-dessus de la loi.

135. Je disais alors : "Mon Dieu, il y a beaucoup de ces communistes qui sont des hommes comme nous, à l'Organisation des Nations Unies et en dehors." Si j'avais été un Américain, M. McCarthy m'aurait mis sur la sellette.

136. Et ce grand philosophe, Bertrand Russell, qui fait honneur au Royaume-Uni, a oublié qu'il était britannique et a appris aux Anglais que les communistes étaient des êtres humains.

137. Je me rappelle ce qu'ont dit des hommes sages, qui ont essayé de combattre le chauvinisme et l'esprit de clocher parmi les puissances occidentales : "Mieux vaut être rouge" — c'est-à-dire communiste — "que mort". Maintenant, nous constatons le contraire : les autres grandes puissances préféreraient que nous soyons tous morts plutôt que de donner raison à l'Union soviétique. C'est là l'essentiel de l'opposition. C'est l'explication du silence qui a accueilli cette proposition.

138. Je comprends pourquoi la République populaire de Chine ne semble pas d'accord avec l'Union soviétique et les Etats-Unis. Je comprends pourquoi les puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] ont quelquefois des divergences profondes en matière de politiques de paix et de guerre, et de sécurité. C'est compréhensible; il s'agit d'êtres humains. Mais, soyons généreux, et lorsque quelqu'un présente quelque chose qui pourrait devenir un noyau de paix — qui pourrait devenir, mais ne le deviendra pas nécessairement — nous devrions non seulement lui accorder le bénéfice du doute, mais nous devrions coopérer et voir comment nous pouvons mettre nos idées en commun et encourager les facteurs positifs contenus dans une proposition telle que le projet de résolution déposé officiellement par l'Union soviétique à la présente session.

139. En conclusion, je tiens à dire qu'il serait louable de notre part de ne pas traiter la proposition so-

viétique comme Johar, un personnage du folklore arabe, un bouffon qui amusait — mais parfois avec beaucoup de bon sens — le peuple et le roi de cette époque, il y a des siècles, peut-être des milliers d'années de cela. Johar se hâtait vers le palais et ses amis lui demandaient : "Pourquoi es-tu tellement pressé ?" Il leur répondit : "Ne me retenez pas, je vais demander la main de la fille du roi." Ses amis s'esclaffèrent. Peu de temps après, Johar ressortait radieux du palais. On lui dit : "Comment cela va-t-il ?" Et il répondit : "Tout va très très bien. J'ai accepté." "Et la fille du roi ?" lui demanda-t-on. "Elle n'a pas encore accepté". La fille du roi n'avait pas encore accepté sa demande en mariage.

140. Vous, les quatre grandes puissances, vous agissez comme la fille du roi, vous tenez Johar à l'écart. Mais l'Union soviétique n'est pas Johar. L'Union soviétique est l'une des deux superpuissances. Il ne faut pas traiter l'Union soviétique à la légère. Croyez que l'Union soviétique est humaine, comme vous. Accordez-lui le bénéfice du doute.

141. Et à mes amis chinois, je dirai ceci, une réflexion que l'on a attribuée au célèbre Mao Tsé-toung. Il aurait dit : "Un voyage de mille kilomètres commence par le premier pas". Qu'y a-t-il de mal à ce que l'Union soviétique ait fait ce premier pas ?

142. Sir Donald MAITLAND (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : La proposition dont nous sommes saisis traite de deux sujets : désarmement et développement. Puisque, pour la plupart des Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'intérêt essentiel de la proposition soviétique réside dans la possibilité d'une augmentation de l'aide à accorder aux pays en voie de développement, je me propose de parler tout d'abord de l'aspect relatif au développement.

143. Mon gouvernement se félicitera de toute initiative pratique et constructive de nature à accroître le courant des ressources vers les pays en voie de développement. Le Royaume-Uni, pour sa part, continue d'intensifier ses efforts dans ce domaine. En 1972, nos dépenses nettes aux fins de l'aide se sont élevées à l'équivalent de quelque 625 millions de dollars. Cette somme, soit dit en passant, n'est pas très en-deçà des 10% des dépenses britanniques consacrées à la défense. Nous ne nous vantons pas de notre programme d'assistance et nous avons l'intention d'accroître très nettement nos efforts. Je n'entrerai pas dans les détails du programme du Royaume-Uni, puisqu'ils ont été publiés. Malheureusement, les détails semblables à propos de l'aide de l'Union soviétique aux pays en voie de développement ne sont pas publiés. Pour autant que le sache ma délégation, le courant net de l'aide soviétique a été l'an dernier, de l'ordre de 100 millions de dollars, soit le sixième de l'aide britannique totale. La part britannique de la quatrième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement est de 166 millions de dollars par an. L'Union soviétique n'appar-

tient pas au groupe de la Banque mondiale et par conséquent n'a pas participé à cette reconstitution. A la Conférence pour les annonces de contributions pour le PNUD, le mois dernier, le Royaume-Uni s'est engagé pour l'équivalent d'un peu plus de 22 millions de dollars, soit 15% de plus que notre engagement de l'an dernier. L'Union soviétique a pris le même engagement que l'an dernier, à savoir un peu plus de 2,5 millions de roubles, ce qui serait l'équivalent de 3,5 millions de dollars si la somme totale, au lieu d'un quart seulement, était en monnaie convertible, soit 3,5 millions de dollars, contre les 22 millions de dollars du Royaume-Uni. Ces chiffres font bien ressortir la différence entre les programmes d'assistance britannique et soviétique.

144. Il y a aussi des différences considérables dans les conditions dont s'assortissent l'aide britannique, d'une part, et l'aide soviétique, d'autre part. Les conditions de l'aide du Royaume-Uni sont publiées en détail. Selon les renseignements dont nous disposons, les conditions de l'aide soviétique paraissent nettement moins généreuses que les nôtres. Il semble, par exemple, que quelque deux tiers des dépenses totales d'assistance de l'Union soviétique ont été utilisés l'an dernier pour le remboursement par les pays en voie de développement de l'aide antérieure.

145. Ma délégation espère qu'en lançant — peut-être devrais-je dire en relançant — la proposition actuellement à l'étude, le Gouvernement soviétique s'engage véritablement à la cause du développement dans le monde. Il y a après tout beaucoup à rattraper.

146. Je passe maintenant à l'aspect de la proposition soviétique relatif au désarmement. Depuis le début de cette session, les membres de la délégation soviétique ont de temps en temps indiqué la manière dont les sommes économisées sur les budgets militaires pourraient être employées. Ils ont donné l'impression que si le projet de résolution tel qu'il a été révisé [A/L.701/Rev.1] était adopté, les problèmes du logement, de l'aide pour lutter contre la sécheresse, ainsi que la réduction de l'écart entre nations riches et pauvres, pourraient être résolus du jour au lendemain. En présentant sa proposition le 15 octobre [2154^e séance], le représentant de l'Union soviétique a affirmé que c'était là une proposition très concrète. Il semble néanmoins à ma délégation que cette proposition concrète repose sur le sable. Cette base de sable, c'est le budget militaire de l'Union soviétique que je voudrais citer entièrement. Cela ne prendra pas longtemps. Il se lit comme suit : "Inscrire au budget d'Etat de l'Union soviétique pour 1973 des crédits pour la défense du pays du montant de 17,9 milliards de roubles." Voilà le seul renseignement au sujet des dépenses militaires soviétiques fourni soit au peuple soviétique, soit au reste du monde. Cela ne nous éclaire pas beaucoup. Peut-on y voir un point de départ sérieux pour le désarmement ? Un budget présenté sous une forme aussi discrète peut-il vraiment englober toutes les dépenses relatives à la défense ? Voulons-nous tous dire la même chose lorsque nous

parlons du niveau des dépenses militaires et comment pouvons-nous en être certains ? Dans sa déclaration du 15 octobre, le représentant de l'Union soviétique a rejeté catégoriquement toute idée de vérification, toute idée de contrôle à l'égard de la réduction des budgets militaires.

147. Nous pouvons nous engager sérieusement sur la voie du désarmement si nous pensons et si nous agissons de façon concrète. Si nous réduisons les niveaux véritables des forces et des armes, nous réduirons les budgets militaires. Qui nous prendra au sérieux si notre point de départ est constitué par des déductions arbitraires impossibles à vérifier à partir d'une somme inconnue ?

148. La délégation britannique s'intéresse à un progrès sérieux et nous avons de bonnes raisons à cela. L'Institut international d'études stratégiques a indiqué qu'en Europe centrale il y a 58 divisions du Pacte de Varsovie par opposition à 21 divisions des pays de l'OTAN, quelque 40 000 chars de combat contre 7 000 chars des pays de l'OTAN, 2 700 avions tactiques contre 1 700 pour l'OTAN. Selon les annuaires de l'Institut international de recherche sur la paix, de Stockholm, les dépenses militaires des pays du pacte de Varsovie ont presque doublé depuis 1958. Pour la même période, les dépenses aux fins de la défense des pays de l'OTAN ont augmenté d'un quart seulement. Ces chiffres sont éloquentes.

149. Ma délégation se féliciterait de la coopération de l'Union soviétique pour rechercher des réductions équilibrées en hommes et en armements sur un plan réel, réductions menées de telle façon que la sécurité n'en soit pas affectée. Cela nous ferait une impression meilleure qu'une demande de réduction en pourcentage dans les budgets militaires. De l'avis de ma délégation, le projet de résolution contenu dans le document A/L.701/Rev.1 ne nous offre pas une voie vraiment sérieuse vers le désarmement et s'il ne mène pas au désarmement, le résultat ne saurait en être que des sommes plus considérables soient disponibles pour le développement ou pour toute autre fin. Ma délégation s'abstiendra donc sur le projet de résolution s'il est mis aux voix.

150. Puis-je pour terminer mentionner l'étude présentée l'an dernier au Secrétaire général par un groupe d'experts travaillant sous la présidence de Mme Myrdal, de la Suède ? On y trouve le passage que voici :

"Le désarmement et le développement sont de la plus grande importance pour la communauté mondiale, mais, fondamentalement, ils sont distincts l'un de l'autre. Les Nations Unies veulent poursuivre chacun d'eux vigoureusement et séparément, quel que soit le rythme des progrès accomplis dans la réalisation de l'autre. Les Nations Unies ont plus précisément convenu que les efforts nationaux et internationaux pour promouvoir le développement ne doivent être ni différés ni ralentis

simplement parce que les progrès dans la voie du désarmement sont lents⁴.”

La délégation du Royaume-Uni se rend à cette conclusion. Nous offrons cette idée à l'Union soviétique. Elle parle de course aux armements; entrons

plutôt en concurrence dans la course au développement. Au lieu d'essayer d'établir des liens qui pourraient être une simple excuse à ne pas avancer, engageons-nous dans un esprit d'association à la cause du développement. Recherchons ensemble des solutions réalistes à ce problème d'importance majeure pour le monde.

⁴ Voir *Désarmement et développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.IX.1), par. 53.

La séance est levée à 17 h 40.